



## 19-24 mars 2007 : une semaine d'action

En dépit des mobilisations importantes de ces derniers mois, le gouvernement et le ministre de l'Éducation Nationale persistent dans leur **refus de tout dialogue social** et confirment leur **politique de régression** : la publication du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré en est un des exemples les plus provocants ; il n'est pas le seul.

Les fédérations de l'éducation FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education constatent que depuis le 12 février les **actions locales se sont poursuivies sous des formes diverses dans les établissements et dans les départements et académies** (grèves, manifestations, assemblées générales, refus d'organiser le bac blanc...) et montrent que les personnels continuent de contester les politiques menées en matière d'éducation.

A un moment où les questions d'éducation sont particulièrement présentes dans le débat public, **elles appellent à poursuivre et amplifier ces actions pour la défense du service public d'éducation, pour les salaires et l'emploi, le refus des suppressions de postes, de la baisse des DHG et des mesures de carte scolaire, le retrait des mesures autoritaires imposées par le ministre** (notamment l'abrogation du décret sur les obligations de service et le retrait du projet de décret sur les EPEP...). **Elles condamnent les mesures visant à restreindre l'exercice du droit syndical, et parmi elles la répression vis-à-vis des directeurs d'école.** Il s'agit de peser dans le débat et de faire en sorte que la rentrée se fasse sur des bases profondément différentes de celles prévues aujourd'hui : le gouvernement actuel et le futur gouvernement doivent l'entendre.

**Elles appellent leurs organisations à coordonner leurs initiatives à l'occasion d'une semaine d'action du 19 au 24 mars prenant des formes diversifiées.**

## Rappel concernant le cumul d'emplois

La législation et la réglementation actuelles stipulent que *"les fonctionnaires consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées."* Ainsi, il n'est pas permis de cumuler une activité publique avec une activité privée, ou avec une autre activité publique.

Toutefois il existe des exceptions à cette règle :

- production d'œuvres littéraires, scientifiques ou artistiques, sans restriction ;
- exercice, dans le privé, des fonctions d'enseignant, de consultant ou d'expert, **sous condition de l'autorisation préalable de l'autorité compétente** et, dans certains cas, d'une activité libérale ;
- exercice d'une autre activité publique limitée .



**Attention, le cumul est interdit** aux personnels en congé formation, CLD ou CLM, et dans une certaine mesure aux agents exerçant à temps partiel .

Vous trouverez tous les détails concernant le cumul d'emplois dans notre **bulletin national de mars 2007**.

## Violences sexistes

Une enquête du Conseil Général sur les comportements et violences sexistes, réalisée auprès de 1 600 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans résidant en Seine-Saint-Denis, révèle que 30% de ces dernières ont subi des violences physiques au cours des 12 derniers mois et que 10% de ces violences ont eu lieu dans le cadre scolaire.

D'après ces jeunes filles, 24% d'entre elles ont subi des violences au cours de leur vie : 16% déclarent avoir été frappées violemment et 8% avoir été victimes « de menaces avec arme ou d'une tentative de meurtre ».

Un constat affolant...



## Retraite des personnels intégrant la FPT

Dorénavant, suite à la parution de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 « instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale », les fonctionnaires qui intégreront la **Fonction Publique Territoriale** relèveront du régime spécial de la **Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales** à compter de la date d'effet de l'intégration.

## Vocabulaire à l'école primaire

Alain Bentolila, linguiste, a remis récemment à Gilles de Robien un rapport sur l'enseignement du vocabulaire à l'école primaire.

Ce rapport, dont pourrait s'inspirer le ministre de l'Éducation Nationale pour rédiger une circulaire à paraître prochainement, s'articule en **trois parties** :

- **Les enjeux de l'enseignement du vocabulaire à l'école :**

Selon le linguiste, il existe de considérables inégalités de vocabulaire entre les enfants, que l'école comble peu.

Or, la pauvreté du vocabulaire est à 90% responsable des difficultés d'apprentissage de la lecture.



- **Les « affirmations fausses » :**

« *La lecture suffirait à elle seule à faire acquérir du vocabulaire* » : en réalité, ce sont les élèves ayant le vocabulaire le plus pauvre qui retiennent le plus difficilement les mots nouveaux rencontrés au fil des textes ;

« *Il n'y a pas de progression nécessaire dans l'enseignement du vocabulaire* » : en fait, il faut commencer par apprendre aux élèves les plus démunis les mots jusque-là connus des seuls moyens et bons élèves.

- **Les pistes pédagogiques :**

Alain Bertolila se dit favorable à des leçons de mots d'une trentaine de minutes, organisées deux fois par semaine, autour de trois ou quatre mots, ce qui permettrait aux élèves de pouvoir fixer environ trois cent cinquante mots par an.

Il préconise également l'utilisation d'un « cahier de mots » que l'élève pourrait emporter chez lui et sur lequel les parents pourraient intervenir.

Enfin, le linguiste souhaiterait que des logiciels d'analyse évaluant la difficulté des textes par rapport au niveau de vocabulaire des élèves puissent être mis à disposition des éditeurs de manuels scolaires et des enseignants afin de ne pas « mettre sur la touche » les enfants les plus faibles.

## Enseignants en chiffres

Selon la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, 78% des personnels rémunérés par l'Éducation Nationale dans l'enseignement scolaire et supérieur sont des enseignants.

85% d'entre eux exercent dans le secteur public et ils appartiennent pour les trois-quarts à la catégorie A.

Les deux tiers sont des femmes et elles sont moins nombreuses à être agrégées que leurs collègues masculins.



L'âge moyen des personnels est supérieur à 42 ans et continue d'augmenter.

C'est dans le Supérieur que les enseignants sont le plus âgé (l'âge moyen y est de 45,8 ans) et dans le Primaire que la part des enseignants de moins de 30 ans est la plus forte.

## Coût de l'éducation en 2005

Pour son système éducatif, la France a consacré, en 2005, **1 880 euros par habitant et 6,9 % du PIB.**

**En 2005, la dépense moyenne par élève est de 6970 euros :**

- 4810 euros pour un écolier ;
- 8 650 euros pour un élève du Secondaire ;
- 8940 euros pour un étudiant du Supérieur.

Ainsi, une scolarité sans redoublement de la petite section de Maternelle à un baccalauréat général ou technologique est de l'ordre de 99 000 euros.

La part des dépenses consacrées au Secondaire est prépondérante (44,5%).



Celle consacrée au Supérieur est de 17,5%, en augmentation de 2,9 points par rapport à 1980.

## Rémunération des professeurs

Le ministre de l'Éducation Nationale, qui a reconnu que les enseignants français gagnaient plutôt moins que leurs collègues des autres pays européens, a fait savoir qu'il aimerait « bien mieux payer les profs » et qu'il fallait « mettre ça sur la table tranquillement, dans une négociation globale sur le temps d'enseignement, le temps du soutien scolaire, le temps de présence le cas échéant, et sur les conditions de travail et de rémunération ».

Un « projet » qui risque donc fort de se perdre dans les méandres de la discussion .